

Marche nordique et Randonnée

4 circuits – 1 journée – Bouzeron (Départs et Arrivées)

50 km de circuits sur les coteaux des vins de la côte Chalonnaise

Cette journée est organisée dans le cadre du 4^{ème} Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise par l'Association **MVC2** en partenariat avec l'Entente Chalonnaise d'Athlétisme, avec l'appui de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

Sur 1 journée le dimanche 05 Avril 2020 :

Bouzeron – 4 Parcours de 5, 10, 15 et 20 km

Les lieux d'accueil, les départs sont à la mairie de Bouzeron et feront l'objet de signalisations précises.

Les arrivées de tous les circuits sont au terrain de boules en haut du village.

Des parkings dédiés et gratuits seront mis à la disposition des marcheurs. Des sanitaires seront à disposition aux points d'accueil.

Un ravitaillement sera disponible au départ et au point milieu de chaque parcours (sauf le 5 km), boissons et en-cas (gratuit).

Des associations locales seront présentes avec des bénévoles aux points ravitaillements et arrivées pour vous proposer des produits, boissons diverses en plus du ravitaillement prévu ; les viticulteurs locaux partenaires de l'opération présenteront leurs productions.

Admissions, informations et inscriptions :

Marche Nordique ou Randonnée ouverte à tous, associations, clubs et autres groupes appartenant à une structure corporative, familiale ou autre, ainsi qu'à tout individuel intéressé par ces disciplines.

Découverte libre, il ne sera pas établi de classement ; aucun chronométrage ne sera mis en place.

Au cours de la journée (de 9h00 à 12h00), il sera proposé des séances de découverte, d'initiation à la marche nordique par des animateurs de l'ECA.

Les parcours, à partir de 8h30, sont accessibles à tous dans la limite d'une condition physique normale (circuit de 5 à 20 km), homme, femme, licencié ou non. Pour tout mineur non accompagné d'un adulte, il sera demandé une autorisation parentale. Les départs seront clos à 12h30 pour les circuits de 15 et 20 km, à 13h30 pour les circuits de 5 et 10 km ; à cette saison les journées sont plus courtes.

Toute personne, qui s'engage après ces horaires, le fait à ses risques et périls.

Inscriptions sur le site internet à partir du 01/12/2019 ; les inscriptions seront également possibles par courrier (flyers) et au départ des circuits. La validation de l'inscription n'est effective qu'après réception du paiement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Droit d'inscription de 4 euros par participant pour le circuit de 5 km et 7 euros par participant pour les circuits de 10-15-20 km.

Un numéro de portable organisation sera mis à disposition des marcheurs au départ des circuits, sur le lieu d'accueil, vers la mairie.

Chaque parcours sera balisé et se réalise en boucle. Un plan de l'itinéraire sera à la disposition de chaque groupe ou individuel.

Sécurité et recommandations :

Chacun marche sous sa propre responsabilité et se doit d'être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire (eau et en-cas) que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité (téléphone portable) permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures ...).

Matériel recommandé :

- - une paire de bâtons adaptés pour la marche nordique.
- - des chaussures adaptées, de trail ou de randonnée (baskets déconseillées).
- - des vêtements de saison et de pluie.
- - une réserve d'eau potable et quelques en-cas.
- - un téléphone portable par groupe (au minimum).

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Il est strictement interdit de s'éloigner des chemins balisés quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Pour faire appel aux secours qui seront assurés par la Croix Blanche, le responsable du groupe ou un participant peut prévenir l'organisateur (numéro de portable à disposition au départ).

Chacun se doit de porter assistance à toute personne en danger et à minima de prévenir les secours.

Assurance responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et participants.

Assurance individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle. Les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive, sont tenus de s'assurer personnellement.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de ravitaillement sans préavis pour des raisons de sécurité liés à la météo ou autre.

Les départs pourront également être reportés ou annulés en cas de conditions météorologiques trop défavorables, ou sur une décision des autorités locales liée à des circonstances de sécurité publique.

Tout engagement est ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, l'organisateur se réservant le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des marcheurs

Environnement :

Il est interdit de couper le sentier balisé afin d'éviter l'érosion des pentes et pour le respect des plantes et des propriétés. La cueillette est interdite sur l'ensemble des parcours.

Des poubelles seront mises à disposition aux points arrivées, merci de ramener les déchets divers (papiers, bouteilles plastiques et autres).

La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles. Les participants s'assureront que leur véhicule et ceux de leurs accompagnants ne gênent pas les riverains et les autres usagers de la voirie.

Droits à l'image et au son :

Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix ou commentaires, sa prestation dans la mesure où ces enregistrements et diffusions, illustrent sa participation à l'évènement et ne nuisent pas à sa personne.

Engagement :

En s'inscrivant, chaque association, groupe ou individuel s'engage explicitement à respecter le dit règlement.

Celui-ci est établi pour que les participants puissent passer de bons moments à la découverte du patrimoine local, de la Côte Chalonnaise et ses vins tout en contribuant à faire la démonstration des bienfaits de la marche nordique et de la randonnée.